

### Questions orales

veut seulement lancer des accusations d'un bout à l'autre de la Chambre.

#### LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

##### LA VISITE D'UN MINISTRE DE L'INDE AU CANADA—LES INFORMATIONS CONNUES DU SCRS

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, le 26 mai de l'année dernière, après qu'un ministre du cabinet du Pendjab eut été grièvement blessé par balle en Colombie-Britannique, deux ministres de la Couronne ont affirmé à la Chambre qu'on n'avait pas pris de mesures pour protéger le ministre du Pendjab parce qu'on ignorait sa présence dans notre pays.

J'ai fait parvenir au ministre aujourd'hui la transcription de l'écoute électronique qui révèle que le SCRS était au courant de la visite du ministre au Canada au moins une semaine à l'avance. Puisque la transcription confirme la dangereuse incompétence du SCRS qui a résulté en de graves blessures, le ministre se décidera-t-il enfin à congédier les agents responsables et à ordonner une enquête parlementaire complète sur ce grave incident?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, il est vrai que le député a eu la bonté de m'envoyer des transcriptions de quelque chose vers 14 h 15, ce dont je le remercie. Je ne manquerai pas de les faire examiner par mes fonctionnaires pour voir ce qu'elles contiennent et en vérifier l'exactitude. Permettez-moi d'ajouter que tout de suite après l'attentat, le solliciteur général d'alors a demandé à l'inspecteur général de mener une enquête, comme il en a le mandat. J'ai reçu le rapport et effectué les changements qu'il recommandait pour améliorer le système.

##### ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, c'est révoltant d'entendre le ministre admettre maintenant que la première fois qu'il a pris la peine de consulter la transcription des conversations enregistrées sur table d'écoute, c'est lorsque je la lui ai remise moi-même. C'est scandaleux, franchement scandaleux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark (Yellowhead):** Ce n'est pas ce qu'il a dit. Dites la vérité.

**M. le Président:** Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question.

**M. Robinson:** Je vous remercie, monsieur le Président. Puisque le ministre possède cette transcription depuis plusieurs mois déjà, que cette allégation est très grave, que des ministres

sont intervenus à la Chambre pour assurer que le gouvernement ne savait pas ce qui se passait, que faut-il de plus, Monsieur le Président, pour que ce ministre accepte ses responsabilités, pour qu'il reconnaisse qu'une enquête parlementaire en bonne et due forme s'impose? Sinon, pourquoi ne prend-il pas la seule décision honorable à prendre, à savoir remettre sa démission car il est d'une incompétence flagrante?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** En ce qui concerne le préambule de la question du député, Monsieur le Président, je rappelle tout d'abord que ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que mes collaborateurs et moi n'avions pas eu le temps d'examiner ces documents qui m'ont été remis à 14 h 15.

**M. Riis:** Prenez votre temps, Jim.

**M. Broadbent:** Prenez quelques mois encore.

**M. Kelleher:** C'est moi le ministre qui devrait être choqué et consterné des propos du député qui pourraient bien compromettre l'enquête actuelle sur ce crime haineux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Voyons donc!

\* \* \*

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

##### LES PERSONNES CONDAMNÉES POUR MEURTRE—LE RETRAIT DU DROIT À UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

**M. Jim Jepson (London-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier soir, beaucoup de Canadiens ont appris par la télévision la découverte d'un autre Canadien brutalement assassiné dont le corps démembré a été jeté le long de la route 417, près d'Ottawa. Chaque jour, nous lisons dans les journaux ou nous entendons à la télévision les comptes rendus de meurtres aussi barbares commis au pays. Il est impérieux que l'on donne à l'expression «condamnation à vie» son sens littéral.

Reconnaissant l'atténuation du sens de l'expression, est-ce que le ministre est prêt à envisager de retirer à tout individu qui commet un meurtre prémédité au premier degré le droit à une libération conditionnelle?

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je crois que tous les députés partagent le sentiment d'horreur et de dégoût qu'inspirent ces actes de brutalité commis au sein de notre société. En tant que législateurs, nous avons la possibilité d'améliorer notre système judiciaire. En fait, en tant que membre respecté du comité permanent de la justice et du solliciteur général, le député sait que nous avons entrepris un examen rigoureux et approfondi de toute la question de la détermination de la peine.